

Association des parents d'élèves de l'école européenne de Bruxelles IV

Association de parents de l'école européenne, Bruxelles IV
Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV
Di Bruxelles de Scuola Europea de della de genitori de dei d'Associazione
Oudervereniging van de Europese école Bruxelles IV

**L'Assemblée générale de l'association de
parents de Bruxelles IV
Bruxelles 19 janvier 2009**

Pour tout but légal le procès verbal déposé auprès du siège du bureau est la référence.

COMPTE RENDU

La réunion est ouverte par M.. Guido Ricci, Président de l'Association des parents d'élèves de Bruxelles IV, à 19h44. 44 membres effectifs sont présents ou représentés. Des membres adhérents et des invités sont aussi présents, l'auditoire comprenant approximativement 50-60 personnes.

Mme. Christmann (Secrétaire général des écoles européennes), Mme. Bustorff (directrice de l'école), Mme. Ivanauskienė (directrice adjointe de l'école), M. Demeyer (DG ADMIN de la Commission Européenne, unité des écoles européennes) participent à la réunion jusqu'au point 3 de l'ordre du jour.

L'interprétation à destination et en provenance du français, de l'anglais et de l'allemand est assurée.

Le président décrit brièvement la situation de l'école, le nombre d'élèves et le rôle de l'Association des parents. Il introduit également l'ordre du jour. Il donne alors la parole à Mme. Christmann.

Mme. Christmann explique les raisons et les critères de la politique d'inscription de l'autorité centrale des inscriptions (ACI). L'ACI établit une politique d'inscription chaque année pour gérer l'inscription des élèves. Au cours des deux dernières années l'objectif principal était de remplir Bruxelles IV et de donner un répit aux 3 autres écoles « surpeuplés ». Cette année, l'ouverture de Laeken en 2012 est prise en considération. Le but est fondamentalement d'optimiser les ressources pour toutes les écoles européennes à Bruxelles et d'offrir une place à tous les élèves de catégorie 1, en prenant en considération les fratries et les familles revenant de délégations. Remplir Bruxelles IV n'est plus une priorité. Les catégories restent inchangées. La catégorie I étant la principale, la catégorie II est très limitée, la catégorie III ne concerne que les fratries ou les élèves venant des écoles européennes à l'étranger. Le processus d'élaboration de la politique a été plus compliqué cette année comparée aux années précédentes. 1800-2000 inscriptions sont prévues et nous espérons satisfaire plus de familles que ces deux dernières années.

Mme. Christmann explique également que cette année, selon la politique de l'ACI, les transferts pour l'année scolaire 2009/2010 seront limités aux cas dûment motivés.

Le 18 décembre, 2008 il y eut une réunion avec la "Régie des Bâtiments" concernant le site scolaire. A cette réunion des réductions financières concernant l'architecture du site de Laeken ont été évoquées. Celles-ci n'auront aucune influence sur le confort des élèves. La première phase des travaux commencera en mai 2009 et durera jusqu'à décembre 2009, cette phase se concentrera sur l'élimination de l'amiante des structures existantes, la deuxième phase, construction des nouvelles structures, commencera en janvier 2010 et durera jusqu'à l'été 2012. L'appel d'offre pour l'attribution de la phase 2 sera lancé en 2009.

Le président propose et l'assemblée approuve que M Mangold et Mme Marcos forment le comité électoral puis il donne la parole à Mme. Bustorff.

Mme. Bustorff dit que Berkendael 66 est maintenant vide et que les travaux de rénovation commenceront rapidement. L'administration de l'école devrait déménager dans ce bâtiment avant le début de l'année scolaire suivante (peut-être en mai 2009) car les bureaux actuels seront transformés en salles de classe. L'extension de l'école au cycle secondaire est prévue pour l'année scolaire 2010-2011. Le projet sera présenté au Conseil d'administration de l'école le 6 février. Les laboratoires sont prévus. L'école a prévu le recrutement de 5 professeurs de Sciences Intégrées et 5 professeurs de sciences Humaines. D'autres professeurs seront recrutés selon les besoins.

En ce qui concerne le nombre d'élèves et en tenant compte de la politique de l'ACI, Mme. Bustorff précise que pour l'année scolaire actuelle la prévision était de 483 élèves mais le nombre réel est 440. Pour l'année prochaine une prévision réaliste est de 700/750 élèves mais le nombre peut diminuer.

Mme. Bustorff ajoute que l'école essaiera d'éviter dans la mesure du possible le regroupement des classes, qui ne concernerait principalement que les P 3-4-5, mais ne toucherait pas les sections anglaise et française.

Le calendrier pour l'année prochaine est déjà prêt, il est très similaire à celui de cette année excepté pour les demi-jours (15 minutes en moins), en tenant compte de cela la problématique de qui mangera et quand à la cantine pour ces demis jours reste ouverte.

Elle souhaite que l'on s'aligne sur les autres écoles ou seul les élèves des garderies mangent ces jours là à la cantine cela signifie aussi que le service des transports soit réorganisé entre élèves rentrant à la maison et élèves allant aux différentes garderies.

Pour le vendredi 2 groupes déjeunent, les P3-4-5 et les « garderies »

Le président donne la parole à Mme Ivanauskiene.

Mme. Ivanauskiene dit que la première moitié du semestre se termine et tous les enseignants font une évaluation. La priorité pour cette année est le projet "découverte du monde". Toutes les classes travaillent ensemble, l'objectif étant harmoniser les niveaux entre eux, un autre objectif est de créer un laboratoire de pensée créative pour les enfants afin de leur ouvrir l'esprit. Une salle divisée en plusieurs zones est à leur disposition, et les parents sont invités à venir voir le projet. L'école fait beaucoup de choses et la semaine prochaine une inspection du projet « découverte du monde » aura lieu. Cette inspection pourra recommander des améliorations si nécessaire. Dans le futur l'école aimerait éditer un bulletin d'information sur les projets en cours.

QUESTIONS DES PARENTS

Question 1

Un parent dit que bien que l'école, sans doute, fonctionne bien, il reste encore le problème de la distance géographique qui est une charge pour les élèves et les familles. Malheureusement la politique de l'ACI ne prend pas cela en considération pour les transferts.

Question 2

Un parent (représentant APEEE Bruxelles II) précise qu'à Woluwe non seulement les élèves allant aux garderies peuvent manger les demi-jours mais également ceux inscrits aux activités périscolaires.

Mme. Bustorff dit que se sera possible quand les activités périscolaires commenceront.

Question 3

Un parent de la section allemande demande si la direction a déjà une idée d'ou les enfants qui sont actuellement en haut iront quand les équipements pour le secondaire arriveront.

Question 4

Un parent précise qu'il n'est pas juste du tout que les enfants paient le coût de la politique de l'ACI.

Question 5

Un parent approuve et ajoute que la politique de l'ACI est inacceptable du fait que les élèves sont pris en « otages » jusqu'à leur 18ans et il invite tous les parents à solliciter le transfert vers d'autres écoles et à faire ensuite une plainte commune auprès de la Chambre des recours.

Question 6

Un parent dit que sa famille prévoit bien à l'avance son déménagement et qu'il change de poste pour rester au plus près de l'école et il se demande pourquoi les autorités ne peuvent pas faire de planification alors que les familles, elles, doivent prévoir.

Question 7

Un parent remarque que l'année dernière les enfants qui ne pouvaient pas manger les demi-jours mangeaient très tard après un long trajet en bus. Elle ajoute qu'ils sont très heureux que se soit possible de déjeuner cette année et elle demande que cela soit pris en considération.

Question 8

Un parent dit qu'il n'y a pour le moment aucune place à la garderie de Berkendael alors les enfants doivent prendre un bus pour une garderie centrale mais qu'il n'y a pas de place dans les bus.

M. Ricci répond qu'il n'est pas possible d'ajouter un bus tous les jours, il est d'abord nécessaire de regrouper les demandes et d'ajouter ensuite un autre bus.

Question 9

Un parent de la section anglaise exprime ses inquiétudes sur le pourcentage élevé de SWALS dans la section et demande comment une nouvelle section linguistique pourrait être ouverte et les classes divisées ?

Question 10

Un parent demande, en ce qui concerne le secondaire, s'il y a une différence dans le nombre d'enseignants que les élèves ont.

Question 11

Mme. Crowder remarque que Bruxelles IV a l'un des ratios les plus élevés d'élèves par enseignant alors que l'année dernière il avait été dit que Berkendael bénéficierait de plus petites classes ce qui n'est pas le cas.

RÉPONSES

Mme. Christmann dit que l'idée derrière les transferts est cohérente par rapport à la politique de l'année dernière. Elle ajoute que quand les autorités prévoient la politique d'inscription le but n'est pas de faire du mal aux familles. C'est principalement dû à la surpopulation des autres écoles européennes et la politique est adaptée d'année en année. Prendre en considération les critères géographiques pour Bruxelles est très difficile. Il y a eu le même problème quand Bruxelles III a ouvert. La question des transferts ne peut pas être traitée de façon différente. Elle ajoute qu'au contraire des plans initiaux, Laeken sera livrée "complète ». Elle ajoute également que pour différentes raisons les sections françaises et anglaises sont surpeuplées, normalement les classes sont limitées à 30 élèves. Il est inévitable que les sections françaises soient surpeuplées mais il y a des différences énormes d'une section linguistique à l'autre.

Mme. Bustorff dit qu'elle est étonnée par les déclarations de Mme Christmann car à Berkendael les classes ont moins de 30 élèves. Elle ajoute qu'à Berkendael les salles de classe les plus grandes sont pour 25 élèves et c'est pourquoi l'école a souvent divisé les classes. Dans la section anglaise on a même essayé de faire des groupes selon les niveaux.

Pour ce qui concerne la question des repas pour tout le monde le mercredi et vendredi, il faut être prudent car la capacité de la cantine est limitée.

Pour ce qui concerne l'organisation de l'école secondaire, Mme. Bustorff précise que les élèves auront un enseignant pour chaque sujet, et que ceux-ci sont normalement regroupés par famille (par exemple les mathématiques et les sciences ensemble etc.) l'école recrute cinq enseignants pour les "sciences humaines" et cinq pour les "sciences intégrées" (un par section linguistique). Quant aux autres matières rien n'est prévu pour le moment parce qu'il n'est pas possible de connaître exactement le nombre d'élèves. Les enseignants supplémentaires seront recrutés selon les besoins.

Pour Berkendael les SWALS sont bulgares et roumains. Pour mettre en place une nouvelle section linguistique les autorités doivent être prêtes et avoir également un certain nombre d'élèves. Donc, pour les SWALS on a essayé d'apporter différentes réponses aux différents groupes.

Mme. Christmann ajoute qu'il y a à l'heure actuelle un ratio d'1 enseignant pour 13.3 élèves, le ratio est élevé parce qu'il n'y a que des maternelles et des primaires mais il s'abaissera quand il y aura un école secondaire parce qu'il y aura davantage d' options. Autrement le ratio global est normalement de 1 pour 11.

M. Demeyer dit que la politique de l'ACI est définie chaque année. Il est possible qu'elle devienne plus flexible sur les transferts après l'ouverture de Laeken. Les autorités entendent effectuer un audit afin de faire des projections sur la capacité future des écoles existantes dans le but d'éviter la poursuite de ces discussions à l'avenir.

Les invités quittent la salle accompagnés par le président.

Le président annonce que les points 4 et 5 seront maintenant examinés et approuvés.

Un membre demande d'avancer le point 6 avant les 4 et 5.

La proposition est mise au vote et approuvée (24 votes pour).

POINT 6 : RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le président dit que le sujet de l'Assemblée est l'activité de l'année scolaire 2007- 2008, plus précisément de janvier 2008 au 31 août 2008. Le premier trimestre de l'année 2007/2008 a fait l'objet de l'Assemblée générale de l'année dernière (étant donné que c'était la 1ere année). Par conséquent, toute question concernant les activités de l'année scolaire actuelle ne serait pas appropriée pour le vote.

M. Ricci rappelle brièvement l'histoire de cette Association de parents et dit que cela a été une période difficile et que pour cette raison il a été décidé de modifier les statuts afin de faciliter la gestion de l'association et l'interprétation des règles.

Le président invite également les parents à être candidat à l'élection des membres du conseil d'administration là où les personnes sont nécessaires pour continuer la gestion des différentes activités, et pour participer notamment au Conseil d'Education de l'école (un parent par section est nécessaire).

M. Ricci exprime le souhait que le bureau de l'Association des parents d'élèves trouve une place satisfaisante dans le bâtiment 66.

Le président donne alors un compte-rendu des activités de l'association pendant l'année scolaire (voir le rapport diffusé à tous les membres avant l'assemblée).

POINT 4 : PRÉSENTATION DES COMPTES 2007-08 : QUESTIONS ET RÉPONSES ET VOTE SUR LE QUITUS AU COMITÉ SUR LES COMPTES CERTIFIÉS 2007- 08

Le trésorier, M.. Torre, présente les comptes pour 2007- 2008 expliquant que l'association fut fondée le 7/6/ 2007 comme association *de facto* mais a acquit la personnalité juridique le 10 décembre 2007, quand elle devint une AISBL. L'exercice budgétaire suit l'année scolaire selon les statuts et selon la loi belge. Il y a des obligations pour la comptabilité et pour l'AISBL. L'activité ayant commencé avant son personnalité juridique d'AISBL il y a deux paquets de comptes tout les deux certifiés.

QUESTIONS :

Mme. Streul fait remarquer que lors de l'Assemblée générale précédente le trésorier liait l'approbation du budget à une disposition pour recruter un comptable (avec sa démission dans le cas d'un refus) et le comptable est finalement recruté, mais seulement au début de cette année scolaire. M. Torre avait également dit que la sécurité sur les autobus ne serait pas assurée par le personnel disponible si une personne supplémentaire, comptable également, n'était pas engagée.

Elle demande des précisions sur le déficit de l'activité transport dont 45.000 euros sont couverts par la subvention spéciale.

Elle remarque également qu'il y a de 22-23,000€ en suspens sur le bilan et elle demande combien d'institutions n'ont pas payé et si elles paieront. Elle demande où sont inclus les coûts sociaux pour les employés, par exemple, le chef (pour la cantine) ou tout autre employé.

Un parent observe qu'au début de l'année scolaire elle s'est proposée comme surveillante dans le bus mais a été refusée au motif qu'elle était un parent. Elle demande pourquoi ce refus et s'il y a davantage de flexibilité maintenant. Elle dit également qu'une raison donnée à la longueur des trajets est le manque de subventions de la Commission, la question est-Est-il possible d'obtenir davantage de subventions pour les raccourcir maintenant ?

M. Ricci répond que nous suivons simplement les conseils d'autres associations de parents de ne pas engager des parents pour éviter la jalousie parmi les enfants. Cela peut toujours être rediscuté ultérieurement.

Un parent demande ce qui est prévu pour rembourser le prêt et quelles sont les nouvelles au sujet de la subvention.

Un parent s'étonne du faible nombre de cotisations des membres payés. Il se demande également quelles mesures l'APEEE prendra contre les parents qui ne paient pas leurs factures ?

RÉPONSES :

M. Torre précise que la réponse à la question 1 se trouve dans le compte rendu des réunions du conseil d'administration de l'année dernière.

Mme. Streul remarque qu'en février le CA a décidé d'annuler la publication d'une annonce dans un journal parce qu'il n'y avait pas d'argent.

Mr Torre répond que la comptable a été recruté sans qu'aucun coût de publicité" ne soit engagé et qu'il aurait lui aussi préféré l'avoir plus tôt mais maintenant elle est là.. En ce qui concerne la sécurité des enfants il confirme et dit qu'il a passé personnellement , des matins et des après midi au mois de septembre, dans le parking pour assurer la sécurité des enfants.

En juin 2007, il y a un engagement de garder des prix des services au même niveau que les d'autres écoles. La nécessité de recevoir une subvention vient de la décision de ne pas faire payer aux parents le coût complet du transport pris par l'Assemblée générale du 7/6/2007. M. Torre dit qu'il ne peut pas nommer les institutions qui ont payé en retard mais elles ont toutes payé depuis le 31 août. Les coûts sociaux pour le chef sont inclus dans la rubrique salaire.

M. Torre explique que la subvention était une subvention spéciale qui fut attribuée l'année dernière et a été redemandée pour le transport cette année. Si elle est accordée il sera possible d'appliquer aux familles le même prix que l'année dernière. Les parties craignent que cela devienne une subvention » chronique ». De toute façon , notre situation est toujours considérée comme spéciale à cause de la politique d'inscription du bureau central.

En réponse à la question 4, Mr Torre explique que le CA a décidé que tout les parents qui n'ont pas payé leurs cotisations mais qui utilisent les service de l'APEEE se verront recharger des frais administratifs pour un montant de 40,00 euros sur une des factures de 2008-2009.

M. Ricci ajoute que jusqu'ici 89 familles au total ont payé la cotisation.

Un parent demande pourquoi les 22,000€ non payés avant août ont un impact sur cette année ?

Le trésorier répond que ce montant est simplement montré comme factures émises mais non encore encaissé au 31 /08/2008 mais qui ont été payées par après. Pour la perte de transport la seule calculée sur la base d'une provision totale de 45k: 33k sont déjà reçus et le solde (12k) a été demandé et est en train d'être payé.

Un parent demande quel est le lien entre cet argent et la longueur des trajets ?

M. Ricci répond que pour garder des prix au même niveau que les autres écoles il n'est pas possible d'avoir trop de bus ou de minibus.

Le président demande un vote sur les comptes statutaires et quitus au CA

APPROUVÉ (40 EN FAVEUR – 4 abstentions)

POINT 5 : PRÉSENTATION DU BUDGET 2008-2009 ET DES RÉOLUTIONS : QUESTION ET RÉPONSE ET VOTE SUR LE BUDGET 2008-2009 ET LES RÉSOLUTIONS

M. Torre présente le budget pour 2008-2009 et souligne qu'il y aura une perte pour le transport mais qui sera couverte par la subvention si elle est accordée par le Conseil Supérieur. Quant au remboursement des prêts – qui commencera en 2012-Il explique les résolutions soumises au vote

- 1.1. création d'un fond de réserve pour rembourser le prêt ;
- 2.2. approuver le transfert de l'excédent de 6000€ généré par les activités périscolaires en 2007-2008 dans la réserve nouvellement créée.

Un parent dit que nous projetons un budget montrant une perte de 10% et il demande s'il y a une stratégie pour inverser la situation et rembourser le prêt ?

Un parent demande pourquoi le salaire pour le chef est de 27k dans le budget alors qu'il était de 30 l'année dernière? Pourquoi moins cette année ?

Un parent demande d'où vient le profit sur le périscolaire en 2007/2008?

Un parent se demande pourquoi nous ne devrions pas réinvestir le profit des activités périscolaire dans le périscolaire (par exemple pour l'achat de matériel de judo etc.) plutôt que rembourser le prêt ?

Un parent recommande d'ajouter un budget pour du matériel / logiciel informatique cette année.

Mme. Crowder remarque qu'il était convenu l'année dernière que s'il y avait un profit sur l'activité périscolaire celui ci devait soit être reversé aux parents soit réinvesti dans du matériel pour le périscolaire.

Mme. Streul dit qu'elle aime l'idée de créer une réserve mais peut-être avec juste 1 euro, mais ce serait mieux si les personnes obtiennent ce qu'elles payent ainsi elles devraient obtenir les mêmes choses pour ce que qu'elles surpayent autrement il y aura des dommages psychologiques sérieux.

Elle demande également où est la part patronale de l'ONSS dans le budget ?

Un parent remarque qu'elle est d'accord personnellement avec la décision prise par le comité de facturer 40€, mais n'est pas sûr que se soit possible, puisque selon les statuts, il n'est pas obligatoire de payer la cotisation annuelle.

M. Ricci répond qu'il ne s'agit pas de cotisation annuelle mais de frais administratifs qui ne seront pas facturés aux parents ayant acquitté la cotisation.

Mme. Agnès Lahaye (invitée représentant l'association de parents de Bruxelles II) suggère qu'il est préférable que l'école paie autant que possible pour l'équipement du périscolaire car elle a un budget pour cela. Elle propose de ne pas rembourser le profit aux parents car l'association des parents de Bruxelles IV est encore très petite et cet argent sera peut-être nécessaire à l'avenir, par exemple, pour engager du personnel. Elle ajoute également qu'elle est vraiment étonnée et déçue par le faible pourcentage des parents qui paient la cotisation alors qu'à Bruxelles II 85% des parents acquittent la cotisation annuelle.

M. Ricci dit qu'il accorde qu'en principe le profit devrait être consacré aux élèves, mais invite tout le monde à garder à l'esprit que le prêt nous permet d'offrir des services aux élèves. À son avis mettre de l'argent de côté pour rembourser le prêt correspond à le consacrer aux services pour les élèves, juste avec un délai.

M. Torre dit que la première année a été totalement négative et qu'aucune stratégie n'était même envisageable en raison de la politique de l'ACI et des horaires scolaires. Il n'y a actuellement, aucune stratégie spécifique, mais se serait un succès de n'avoir plus tous les services déficitaires dès la deuxième année.

M. Torre explique que Partena divise les salaires et les coûts sociaux 50-50, le total pour le chef est autour de 32K, et 5k sont inclus dans "frais de base".

M. Torre dit que cette année un PC avec les logiciels a été acheté, puis deux PCs ont été donnés et enfin nous avons reçu un don de cinq PCs plus l'assistance gratuite, mais il n'y aurait aucun problème pour prévoir 3000€ au lieu de 1500€ pour le "matériel" dans le

budget comme proposé par un parent et pour l'approuver avec ce changement.

M. Torre clarifie la situation sur le profit des activités périscolaire ; les statuts énoncent clairement que seule l'Assemblée générale a le pouvoir de déplacer du bénéfice d'une activité à l'autre. C'est pourquoi la résolution est mise au vote .

Un parent propose que nous indiquions clairement que si nous n'utilisons pas cet argent nous n'aurons aucun autre profit pour rembourser le prêt.

M. Torre répond que peut-être l'année prochaine nous dégagerons un profit sur l'activité cantine.

Mme. Crowder confirme qu'un profit de 18K est prévu pour la cantine cette année et qu'une partie de cet argent pourrait être transféré pour rembourser le prêt.

Le président demande un VOTE SUR le BUDGET 2008-2009 (modifié avec 3000€ pour du matériel IT)

APPROUVÉ (3 abstentions – 41 EN FAVEUR)

Le président demande un VOTE SUR les RÉSOLUTIONS

-1 CRÉATION D'UNE RÉSERVE : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

- 2 TRANSFERT DE 6000 Euros AU FONDS DE RÉSERVE : REJETÉ (21 CONTRE – 3 ABSTENTIONS – 20 EN FAVEUR)

POINT 7 : ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président explique qu'il y a à l'heure actuelle 14 membres du CA sur les 21 prévus , ce chiffre de 21 fut arrêté lors de la dernière Assemblée qui décida d'élire des administrateurs jusqu'à la limite statutaire supérieure. Des 14 membres actuels, 6 démissionnent ou terminent leurs mandats : Adela Raluca Popa, Filomena Russo, Agnès Trarieux, Erika Schulze, Monika Paulus et Thomas Frenzel. Il y a 13 sièges à pourvoir .

Les candidats sont:

Arjen Bouter,
Adela Raluca Popa,
Filomena Russo,
Agnès Trarieux,
Paul Nemitz,
Erika Schulze,
Monika Paulus,
Thomas Frenzel,
Joelle Salmon.

Puisqu'il y a 9 candidats pour 13 sièges disponibles, le président propose de les déclarer tous élus par acclamation.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

POINT 8 AMENDEMENTS DE STATUTS : DISCUSSION ET VOTE

M. Ricci explique pourquoi il est nécessaire de modifier les statuts et commence à expliquer les changements proposés qui tournent au tour de trois axes importants. Il précise également que les statuts ne pourront être modifiés si et seulement si les deux tiers des membres titulaires présents ou représentés y sont favorables. Il ajoute que tout changement approuvé entrera en vigueur après sa publication dans le "Moniteur Belge".

M. Ricci poursuit alors en expliquant les changements proposés dans le document distribué à l'avance (notes explicatives des amendements aux statuts).

A la fin des explication sur le premier groupe d'amendements, à savoir "catégorie des membres", le président demande s'il y a des questions et si tout le monde est d'accord sur la façon de procéder, groupe par groupe.

Un parent dit qu'il y a une contradiction car les statuts disent qu'au début de l'année scolaire les membres doivent élire des représentants de classe et plus loin il est dit que les cotisations des membres doivent être payés avant le 1er novembre.

Le président répond qu'il n'y a aucune contradiction parce qu'en septembre 95% des familles décident d'utiliser les services de l'APEEE et donc de s'affilier. Les membres ont alors le temps selon les statuts de payer leur cotisation avec la première facture pour les services.

Un parent dit que d'un point de vue procédurale peut-être ne pourront-ils pas voter sur tous les amendements ensemble, mais plutôt un par un. Du point de vue de la teneur il remarque que c'est absurde de ne pas permettre à tous les membres qui paient la cotisation de voter mais seulement aux représentants de classe et invite le comité à réviser cet aspect.

Mme. Crowder remarque que beaucoup de personnes sont parties et qu'il serait préférable de vérifier s'il reste encore le quorum exigé pour voter les modifications des statuts présentées.

Le Comité électoral compte les cartes de vote montrées, il y en a 37. Le quorum devrait être 37,3 Le quorum n'étant pas atteint le vote ne peut pas avoir lieu.

Le président dit que s'il n'est pas possible de modifier les statuts il se sent incapable de continuer dans le mandat de président avec les statuts actuels.

Plusieurs membres remercient le CA et le président pour le travail qu'ils réalisent et demandent la tenue d'une nouvelle Assemblée pour examiner les statuts en invoquant l'article 23 paragraphe 6 des statuts.

La séance est levée à 22h53